

# Les aides et les dispositifs d'appui se multiplient

Pour se lancer dans leur transition numérique, les PME peuvent s'adresser à divers organismes.

## PRATIQUE

CÉLINE TRIDON

Se lancer dans le numérique ne s'improvise pas. Refonte de la stratégie commerciale, automatisation des processus, acquisition de nouveaux outils, création d'une e-boutique... La liste des éléments qui permettent à une entreprise d'envisager le virage numérique est longue. Aussi, faut-il pouvoir être soutenu et accompagné. « Les entreprises ont chacune un état d'avancement vers le numérique qui leur est propre, explique Mika Aim, responsable de la transformation digitale des entreprises de CCI France. Elles ont des besoins différents et des profils spécifiques. Il faut pouvoir leur produire un projet qui leur sera adapté, pour que les faiblesses numériques soient comblées, mais que les forces soient mises en valeur. » Pour des besoins ciblés ou pour une stratégie globale, voici les principaux acteurs vers lesquels les PME peuvent se tourner.

### ■ BPIFRANCE, UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE

Offre de conseil, de formations, de mise en réseau... La banque publique Bpifrance veut se positionner autrement qu'un simple investisseur. Elle accompagne les entrepreneurs dans leur projet de transformation, notamment numérique. Pour cela, Bpifrance a déployé une série d'outils comme, par exemple, le Digitalomètre. Il consiste en un test en ligne de quelques minutes : chaque dirigeant peut évaluer la maturité numérique de son entreprise, identifier ses phases de progression et découvrir les offres d'accompagnement de Bpifrance adaptées à ses besoins : modules d'e-learning, étude du Lab (cellule de réflexion de Bpifrance), témoignages d'entrepreneurs... Cet autodiagnostic a pour objectif d'inciter les entreprises à passer à l'action. L'une des solutions auxquelles peut prétendre un dirigeant :

les missions de conseils spécialisées. Elles sont déployées sur différents thèmes et Bpifrance en consacre une à la stratégie numérique. Chaque mission est opérée par un binôme composé d'un expert de Bpifrance et d'un consultant externe habilité. Elle dure entre 8 et 10 jours, sur 6 à 8 semaines, et est prise en charge à 50 % par la banque publique.

Pour en savoir plus : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

### ■ LE PROGRAMME « TRANSITION NUMÉRIQUE »

Lancé par le gouvernement en 2012, le programme Transition numérique s'appuie notamment sur un réseau de plusieurs centaines de conseillers au numérique du secteur public et des consultants du secteur privé. L'objectif ? Aider TPE et PME à mieux s'approprier les nouveaux usages du numérique à grand renfort d'informations et de formations. Ainsi, de nombreux acteurs publics et institutionnels à travers la France s'associent à cette démarche pour créer un maillage territorial le plus complet possible. Les conseillers au nu-

mérique sont en effet issus des chambres de métiers et de l'artisanat, des offices de tourisme, des chambres de commerce et d'industrie (CCI)...

D'autres partenaires comme l'association Transition numérique plus (ATN+) alimentent les conseillers au numérique en documentation pour qu'ils puissent mieux répondre aux demandes des entreprises. « Le conseiller au numérique a une double fonction : appuyer ses interlocuteurs comme la CCI dans leur offre d'accompagnement et de parcours personnalisés et proposer une expertise ciblée à chaque chef d'entreprise, détaille Alain Beaumont, directeur chargé des Services entreprises développement international à la CCI Paris-Île-de-France. Il aide le patron de PME à structurer sa démarche, à poser le sujet et à le guider dans ses choix de transformation digitale. » Il peut orienter le chef d'entreprise vers des prestataires externes spécialisés afin de proposer des accompagnements dans la durée, si besoin.

Pour en savoir plus : [www.transition-numerique.fr](http://www.transition-numerique.fr)  
[www.transition-numerique-plus.fr](http://www.transition-numerique-plus.fr)

### ■ COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS

Nombre de régions et départements ont mis en place des programmes de soutien pour mieux guider les TPE et PME locales dans leur démarche numérique. Les entreprises de la capitale bénéficient du dispositif les Digiteurs, mis en place par la CCI Paris-Île-de-France. Il repose sur trois piliers : une plateforme Web ([www.lesdigiteurs.fr](http://www.lesdigiteurs.fr)), pour présenter les différents parcours de digitalisation possibles ; des ateliers pratiques et des conférences ; un accompagnement individuel suivi par un conseiller au numérique. La CCIR Centre-Val-de-Loire a elle concentré son action sur la mise en relation entre entreprises et professionnels du numérique de la région. Pour cela, elle a créé un portail Web, Digital PME : cet annuaire permet aux spécialistes du numérique de répondre aux besoins des chefs d'entreprise situés près d'eux. Quant à la CCI du Territoire de Belfort, elle se consacre à soutenir les commerçants. Avec la-boutic.fr, les commerçants-artistes peuvent obtenir un diagnostic numérique en ligne et identifier les solutions les plus pertinentes en fonction de leur métier et de leur budget. À chaque entreprise, donc, de se rapprocher de sa CCI pour découvrir les offres disponibles et trouver la solution adaptée à son profil.

Pour en savoir plus : [www.les-aides.fr](http://www.les-aides.fr), site d'information des CCI sur les aides aux entreprises

### ■ DES AIDES LOCALES POUR FINANCER LA TRANSITION

Une autre forme de soutien de la part des collectivités territoriales : l'investissement financier. Les banques sont parfois frileuses et l'offre du gouvernement reste très limitée en termes de subventions au numérique. Difficile, donc, pour une PME de trouver les

fonds nécessaires à sa transformation numérique. Heureusement, des mesures publiques de soutien existent. Par exemple, en Nouvelle-Aquitaine, le Chèque de transformation numérique s'appuie sur le Fonds européen de développement régional (Feder) pour aider les entreprises dans leur projet numérique : développement de l'e-commerce, construction d'outils collaboratifs numériques internes, amélioration de la relation client... La prise en charge peut aller jusqu'à 50 % du montant du projet, à hauteur de 150 000 euros maximum. De même, l'aide Pays de la Loire Investissement numérique facilite l'acquisition d'outils technologiques pour les PME de moins de 50 salariés : coûts d'acquisition de logiciels, frais d'installation, maintenance... Les dépenses éligibles couvrent l'ensemble de la solution déployée, à hauteur de 15 000 euros maximum. De quoi lever le frein de la dépense financière pour les entreprises qui hésitent encore à franchir le pas du numérique.

Pour en savoir plus : [www.aides-entreprises.fr](http://www.aides-entreprises.fr), site Internet de l'Observatoire des aides de l'Institut supérieur des métiers (ISM)

### ■ LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES POUR S'INFORMER

Organisations et syndicats professionnels sont aussi une porte d'entrée au numérique. Le Medef organise ainsi chaque année une Université du numérique pour sensibiliser ses adhérents. Il a aussi mis en place un site Internet ([www.diag-numerique.fr](http://www.diag-numerique.fr)) pour que les PME puissent évaluer leur maturité numérique et se comparer aux autres entreprises qui se sont livrées à l'exercice. Le test est assorti de conseils et de témoignages. ■

Pour en savoir plus : [www.diag-numerique.fr](http://www.diag-numerique.fr)  
[www.universitedunumeriquemedef.fr](http://www.universitedunumeriquemedef.fr)



La chambre de commerce et d'industrie de Paris. FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO